



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 138/09

Objet

Transfert du service Ordures Ménagères de la Ville de Dole au SICTOM de la zone de Dole

Secrétaire de séance

Alain Alonzo

Rapporteur

Claude CHALON

Conseil Communautaire
14 décembre 2009
Goux- 18 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 90

Date de la convocation : 25 novembre 2009

Date de publication : 24 décembre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, JP. Fichère, JB. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

Délégués absents ayant donné procuration : B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à JP. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à JF. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à JM. Daubigney, D. Ecarnot à J. Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, JF. Dumont

Pour plus de lisibilité dans l'action publique, pour une meilleure gestion du service et pour des raisons de rationalisation de la dépense, la Ville de Dole a accepté, suivant en ce sens les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, de bien vouloir transférer le personnel et les moyens affectés à la collecte des ordures ménagères sur son territoire au SICTOM.

En effet, le montage actuel, complexe, ne permettait plus d'avoir une vision claire de l'organisation administrative de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur notre territoire. Après un an d'études, les conditions de transfert du personnel et du matériel sont aujourd'hui acceptées par la Ville de Dole et le SICTOM, et ont été présentées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les collectivités concernées (SICTOM, et Ville de Dole) seront amenées à se prononcer sur ces transferts (créations et suppressions de poste, transferts de contrats existants, conventions de reprise de matériel...).

Il sera demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir prendre acte de ce transfert entre Ville de Dole et SICTOM et de mettre fin à la convention liant actuellement la communauté à la Ville de Dole.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du transfert des personnels, moyens et contrats relatifs à la collecte des déchets ménagers et assimilés entre la Ville de Dole et le SICTOM de la Zone de Dole
- MET FIN à la convention de prestations de services liant Ville de Dole et Communauté d'Agglomération.

Fait à Dole,
Le 14 décembre 2009,
Le Président,